



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cabinet du Ministre

Le Chef de Cabinet

Paris, le **18 JUIN 2008**
Réf. : CAB.INT/BDC/n° 18765/AB

Madame la Présidente,

Vous aviez appelé l'attention de Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, sur les inquiétudes exprimées par les membres de votre association liées au projet de logiciel Ardoise.

Comme vous le savez, Madame le Ministre, qui a été sensible aux craintes qui se sont manifestées et particulièrement attachée à la nécessaire conciliation de la protection des Français avec le respect des libertés individuelles, a décidé, le 22 avril 2008, de suspendre l'expérimentation de ce fichier.

Madame le Ministre s'est entretenue avec Monsieur Louis SCHWEITZER, Président de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et l'Égalité (HALDE), au sujet de la lutte contre toutes les discriminations, ils ont évoqué, à cette occasion, le projet de logiciel Ardoise.

Madame le Ministre a demandé que les éléments qui manifestent d'une façon très objective une vulnérabilité puissent être pris en compte afin de mieux protéger les personnes (mineurs ...).

En outre, seules les informations permettant de caractériser l'infraction par une éventuelle circonstance aggravante (par exemple l'homophobie) seront renseignées dans le logiciel, au titre de l'infraction.

Le logiciel Ardoise sera modifié en ce sens. Une clarification technique devrait permettre de lever toutes les craintes en la matière.

Madame Anne GUÉRIN
Présidente de l'UNALS
94-102 rue de Buzenval
75020 PARIS

.../...